

Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire

RNCP24807 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1202, K2105, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/12/2020

Certificateur(s)

DROM · SIRET : 43837869700025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire est une spécialisation du métier plus général de musicien-chanteur.

Il faut en effet d'abord avoir des compétences de musicien, maîtriser parfaitement son instrument /sa technique vocale, avant de pouvoir devenir musicien des musiques modales de tradition savante et populaire.

Le musiciens des musiques modales de tradition savante et populaire exerce des activités dans le cadre du spectacle vivant (prestation scénique), de l'enregistrement, mais peu aussi avoir des activités complémentaires (activités d'auteur, d'enseignement artistique...)

Le musicien des musiques modales de tradition savante et populaire met en avant une expression artistique liée aux formes modales par le biais de l'improvisation et de l'interprétation de thèmes utilisant des échelles non conformes au tempérament égal, des rythmes spécifiques.

Il compose et arrange dans des formes traditionnelles, savantes ou populaires.

Le métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire a pour particularité la pluri-activité et par conséquent la poly-compétence.

Il se caractérise par des conditions d'emplois multiples (scène, enregistrement, enseignement...) et par une flexibilité importante quelle que soit la notoriété du musicien et le type de structure avec lesquelles il travaille.

Le métier se structure autour de grands pôles d'activités :

l'analyse et la recherche

la création

la structuration de sa carrière

la mise en oeuvre de projets artistiques

l'administration et la gestion de projets

l'intervention sur des actions de formation /transmission / actions culturelles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

ANALYSES ET RECHERCHES APPLIQUEE(S)

La base de travail du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire se situe dans la recherche et l'analyse musicale : il faut savoir analyser avant de pouvoir interpréter, composer, arranger ou improviser.

Analyse des diversités culturelles et linguistiques en musique : « Ethnomusicologie et anthropomusicologie

appliquées »

Formalisation de l'analyse musicale :

- Analyse de la forme (prise en compte des différents éléments mélodiques et/ou poétiques structurant l'œuvre, présence ou non de parties improvisées)
- Analyse mélodique (mise en évidence de l'échelle, des degrés importants, recherche éventuelle d'un mode, des variations)
- Analyse rythmique (mesure, tempo ...)
- Analyse ornementale (ce qui vient embellir la ligne mélodique principale, variation que l'on ajoute à une phrase musicale donnée avec l'intention de l'embellir)
- Analyse fonctionnelle (quel rôle social, quelles occasions de jeu ...)

Utilisation du collectage (Le collectage consiste à recueillir, le plus souvent grâce à un enregistreur audio ou vidéo, des musiques, des chansons de tradition orale et des danses, auprès des « anciens » ou des personnes ressources, dans le but de les sauvegarder. Des bases de données de supports collectés existent et sont facilement accessibles aux musiciens)

INTERPRETATION ET CREATION

Parce qu'il est artiste, l'une des activités principales du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire réside évidemment dans l'interprétation et la création.

Une fois le travail d'analyse réalisé, il peut pratiquer (interpréter, composer, arranger, improviser):

Interprétation d'un répertoire, de thèmes

Composition de musique, écriture de chanson, arrangement

Improvisation, variation à partir d'un thème

STRUCTURATION DE CARRIERE

L'évolution du secteur musical ces dernières décennies a amené les musiciens à prendre de plus en plus en main la structuration et l'évolution de leur carrière. Ils doivent être capables de définir leur projet de carrière, le formaliser et le communiquer tout en se construisant un réseau personnel à mobiliser pour l'insertion.

Définition de son projet artistique

Promotion de son projet professionnel

Constitution de réseau

MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE

Une fois la création artistique imaginée, reste à mettre en œuvre le projet et assurer sa diffusion sur scène ou bien son enregistrement.

Conduite de projet artistique : choix des instruments et des musiciens avec lesquels il travaille, participation et/ou direction des répétitions...

Présentation du projet à la scène : mise en place scénographique, installation et désinstallation technique, présentation des œuvres, etc

Enregistrement du projet : préparation, conduite et exploitation

ADMINISTRATION ET GESTION DE PROJET

L'évolution du métier fait qu'aujourd'hui les musiciens ont l'obligation d'accorder leurs qualités artistiques avec la construction d'un projet professionnel et la connaissance de l'environnement socio-économique.

Maîtrise de la législation, des cadres juridiques, de l'environnement professionnel (notamment à l'international).

Ingénierie de projet (conception et planification d'actions par exemple)

Gestion financière et administrative d'un projet artistique

FORMATION, TRANSMISSION, ANIMATION D'ACTIONS CULTURELLES

Enfin, les interventions pédagogiques font partie du métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire, quelle que soit la forme qu'elles puissent prendre (intervention sur un dispositif de formation, transmission de son savoir, animation d'actions culturelles) et le public auquel elles s'adressent.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'une des caractéristiques du métier de musicien est la multiplicité de ses employeurs et de ses activités. Le spectacle vivant est un monde composite qui rassemble une mosaïque d'entreprises de toutes tailles (opéras, théâtres nationaux, zéniths, petites salles, bars, festivals...) qui peuvent être employeur de ces musiciens. Il peut s'agir d'employeurs de la branche professionnelle (19 679 entreprises ont eu le spectacle vivant comme activité principale en 2012) tout autant que d'organismes dits « occasionnels » (86 821 employeurs hors branche en 2010)

– tels que cafés hôtels restaurants, discothèques, MJC, entreprises diverses, particuliers, organisateurs de fêtes populaires, etc

A ce contexte d'emploi général du musicien s'ajoutent de plus larges opportunités pour le musicien des musiques modales de tradition savante et populaire notamment du fait d'un large développement ces dernières décennies du secteur des musiques traditionnelles et du monde. Ces structures œuvrant dans les musiques traditionnelles et du monde sont l'employeur principal du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le musiciens des musiques modales de tradition savante et populaire exerce des activités dans le cadre du spectacle vivant (prestation scénique), de l'enregistrement, mais peu aussi avoir des activités complémentaires (activités d'auteur, d'enseignement artistique...)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 891 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	52 072
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Nombre de personnes composant le jury : 6

1 représentant de salle de concert ou festival (employeur)

1 représentant de lieu d'enseignement artistique (employeur)

1 musicien des musiques modales de tradition savante et populaire ayant plus particulièrement développé l'activité scène (salarié)

1 musicien des musiques modales de tradition savante et populaire ayant plus particulièrement développé l'activité transmission/formation. (salarié)

le directeur pédagogique de formation, Erik Marchand, accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
idem 6 personnes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/12/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24807/>